



Lafarge poursuivi pour financement de terrorisme

Dossier de presse



Qui sommes-nous ?

Sherpa est une association d'avocats et de juristes créée en 2001. Elle protège et défend les populations victimes de crimes économiques par des actions contentieuses, de plaidoyer et de renforcement de capacité.

Pourquoi ?

La mondialisation a bouleversé les modes de production et les relations économiques internationales. Les acteurs économiques sont devenus parfois plus puissants que les Etats, et peuvent causer des catastrophes environnementales ou violations graves de droits fondamentaux des travailleurs ou communautés riveraines.

Alors que les maisons mères ou donneuses d'ordres prennent les décisions stratégiques et récupèrent les bénéfices économiques de leurs filiales ou sous-traitants à l'étranger, elles ne sont pas responsables juridiquement des dommages graves causés dans le cadre de leurs activités. Les populations affectées rencontrent des difficultés à accéder à la justice pour obtenir réparation tant le vide juridique pour répondre à ce type de situation est important.

Dans quel but ?

Nous sommes convaincus que le droit constitue un outil précieux pour agir en faveur du développement. À travers nos deux programmes, Globalisation et droits humains et Flux financiers illicites, nous agissons aussi bien pour le respect des droits humains par les acteurs économiques dans le monde que contre la corruption qui gangrène les sociétés et porte préjudice aux populations.

Quel impact ?

Les actions en justice que nous entreprenons tendent à faire évoluer le droit et contribuent à mettre en place un cadre juridique contraignant afin de responsabiliser les entreprises transnationales et donner accès à la justice aux victimes.

Sommaire

I. La plainte avec constitution de partie civile contre Lafarge	4
A. Fondements juridiques	4
B. Récapitulatif des faits.....	6
1) <i>Les personnes impliquées dans les faits</i>	6
2) <i>Les événements</i>	7
II. Le contexte	8
A- La situation en Syrie	8
B- La présence de l'Etat Islamique/Daesh en Syrie	8
III. Le groupe Lafarge	10
A- La société mère Lafarge	10
B- Lafarge Cement Syria.....	11
IV. Annexe	12
VI. Contact presse	12

I. La plainte avec constitution de partie civile contre Lafarge

A. Fondements juridiques

Suite aux éléments recueillis, Sherpa et ECCHR, ainsi que 11 plaignants ex employés syriens, représentés par maître Marie Dosé et Jean-Christophe Ménard, **déposent plainte avec constitution de partie civile** pour :

- **financement de terrorisme,**
- **complicité de crimes de guerre et crimes contre l'humanité**

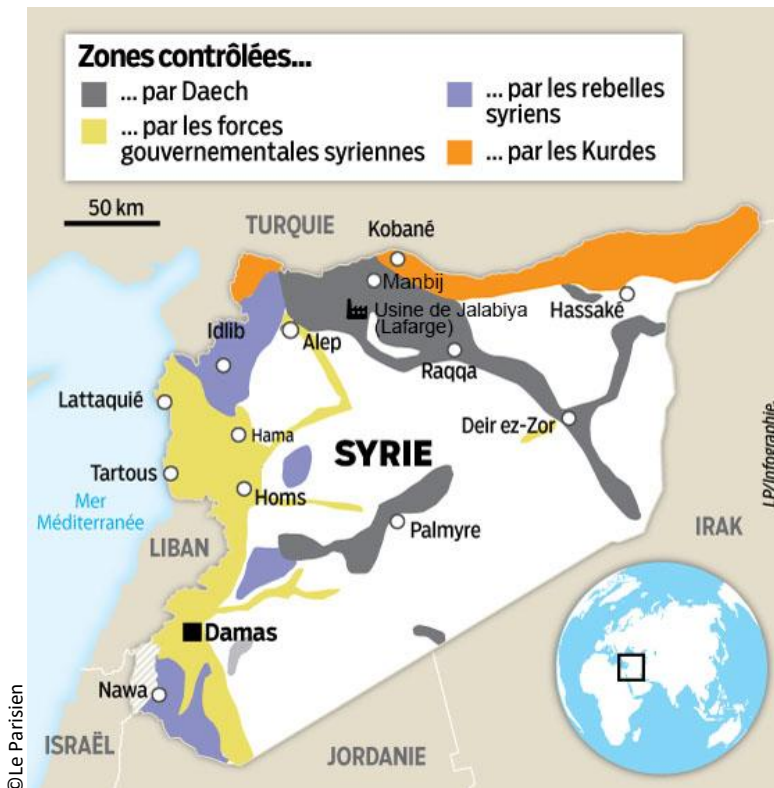
à la fois contre la maison-mère Lafarge (en tant que personne morale, Eric Olsen, PDG actuel de celle-ci et, Bruno Lafont, PDG de l'entreprise lors des faits), et contre Lafarge Cement Syria (Bruno Pescheux et Frédéric Jolibois, représentants légaux successifs).

C'est la **première fois** qu'une plainte pour financement de terrorisme et complicité de crimes de guerre et crimes contre l'humanité est déposée par des associations contre une multinationale.

La montée des conflits en Syrie a entraîné une chute de la production du ciment et ainsi une explosion de son prix. Dans ce contexte, Lafarge a décidé, entre le printemps 2013 et la fin de l'été 2014, de poursuivre ses activités dans le nord du pays malgré le risque grandissant encouru par ses employés. Selon les éléments en notre possession, l'entreprise aurait effectué des **paiements afin d'obtenir des laissez-passer aux checkpoints tenus par Daesh**, et de maintenir l'acheminement de matières premières jusqu'à l'usine de Jalabiya.

« En mai 2014, il s'agissait d'un simple papier de l'Etat Islamique, écrit à la main avec le tampon du ministère des finances de l'EI. Puis en septembre 2014, c'est devenu un document officiel, imprimé à l'avance. », témoigne un ancien salarié de l'entreprise. « Les camions de Lafarge passait les checkpoints contrôlés par Daesh sans problème. », confirme un second.





De même, d'après nos éléments de preuve, Lafarge se serait également **procuré en pétrole et pouzzolane**, matières premières essentielles à la production de ciment, auprès du groupe armé.

« Il n'y a pas de pétrole en Syrie sauf au nord du pays qui est contrôlé par l'EI. Même les forces kurdes se procuraient du pétrole auprès de Daesh. Il est donc certain que Lafarge utilisait du pétrole acheté à l'EI. », rapporte un employé de l'usine. « Par exemple, ça fonctionnait comme ça avec Daesh : Lafarge le (Amro Taleb) payait 39000 SYP et il payait directement l'EI 17000 SYP. », ajoute-t-il.

Ces relations d'affaire avec les djihadistes ont pu ainsi contribuer au **financement leurs activités terroristes**.

Selon nos éléments recueillis, Lafarge serait aussi responsable de **mise en danger délibéré d'autrui**. Certains employés de l'usine attestent qu'ils ont dû continuer de venir travailler en zone de guerre même après l'évacuation des salariés expatriés en 2012 voire de rester dans l'enceinte de l'usine. Or **aucune mesure de protection adéquate** de ces employés n'aurait été instaurée malgré l'instabilité grandissante. Certains d'entre eux ont été victimes de **kidnapping** par Daesh alors qu'ils **se rendaient sur leur lieu de travail** sans qu'**aucune précaution suffisante** n'aient été prises par l'entreprise afin de sécuriser leurs trajets.

« Il est certain que nous avons peur même avant l'attaque. Il y avait beaucoup de pressions autour de nous avec tous les combats et bombardements. », raconte un ancien employé de l'usine.

Enfin, au vu de l'évolution de la situation en Syrie, Lafarge aurait dû savoir que l'attaque de l'usine était inévitable. Or lors de la prise de l'usine par Daesh le 19 septembre 2014, aucune mesure de sécurité adéquate n'aurait été instaurée. Les employés s'enfuient par leurs propres moyens.

« L'équipe dirigeante et les gestionnaires de risques auraient du prévoir quelque chose. Ils savaient que Daesh était près de l'usine et personne n'a rien fait pour protéger les employés. Comme tout le monde, nous savions où était Daesh, à combien de kilomètres. Nous avons essayé de passer des arrangements personnels pour assurer notre sécurité mais rien n'a été fait par les dirigeants de Lafarge

pour nous protéger. Nous nous sommes évacués nous-mêmes par nos propres moyens. », révèle un salarié présent dans l'usine le jour de l'attaque par Daesh.

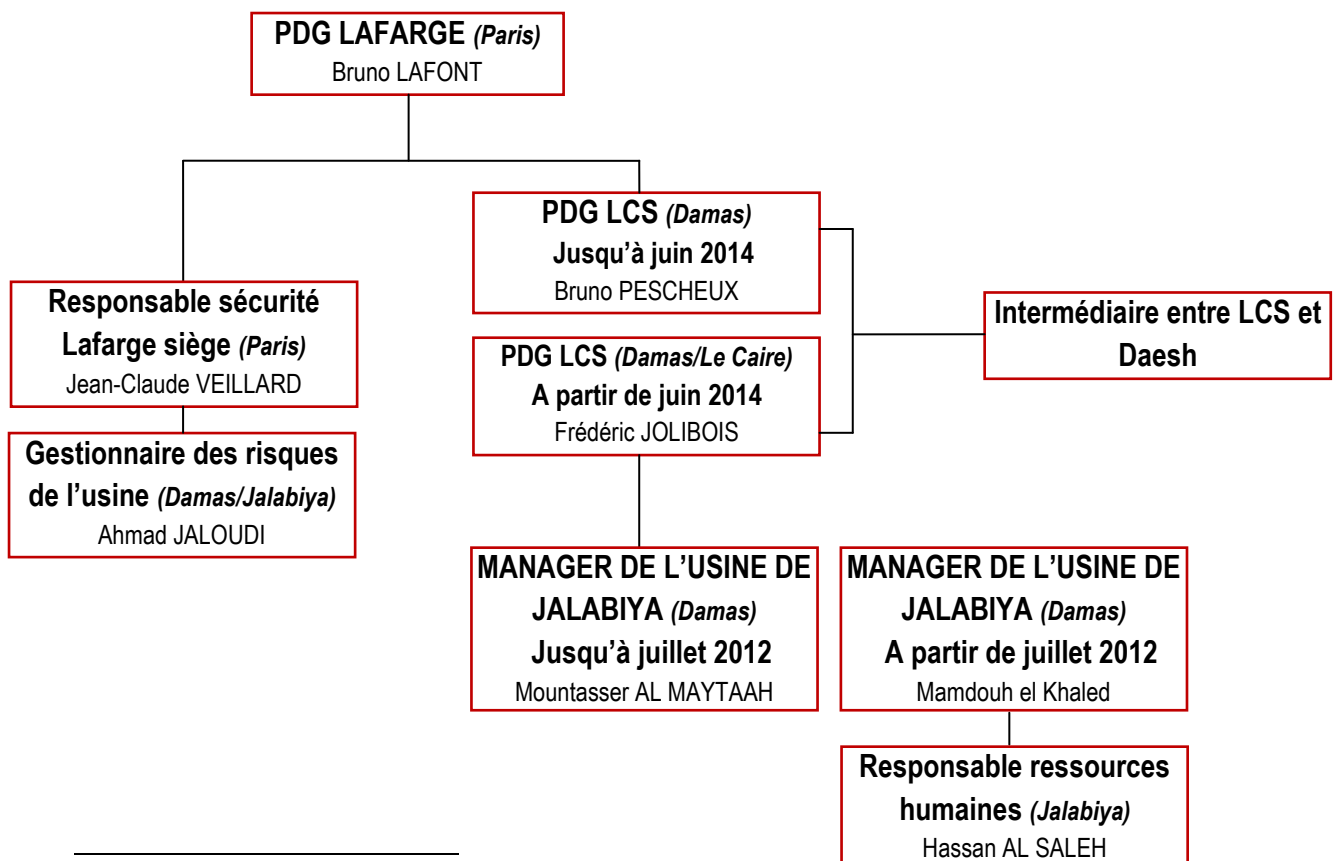
À travers cette plainte avec constitution de partie civile, les associations poursuivent aussi l'entreprise pour **complicité de crimes de guerre et crimes contre l'humanité**. En effet, le financement des activités terroristes ainsi que l'exposition des salariés aux exactions commises par le groupe djihadiste amènerait la multinationale à **se rendre complice des crimes de guerre et crimes contre l'humanité** commis par Daesh sur cette période du printemps 2013 à la fin de l'été 2014.

Il est, aujourd'hui, difficile sinon impossible pour les autorités judiciaires de **réguler les agissements** des multinationales françaises à **travers les activités de leurs filiales et de leurs sous-traitants à l'étranger** quand elles sont à l'origine de la violation de droits fondamentaux. La proposition de loi sur le devoir de vigilance, qui garantirait le respect des droits humains en encadrant les activités des multinationales et sur laquelle les députés se prononceront le 29 novembre prochain, apparaît plus que jamais essentielle.

Pour rappel, la multinationale LafargeHolcim a été critiquée par Le Monde en mars 2016¹ pour avoir des pratiques peu éthiques en Ouganda dans les mines de pouzzolane.

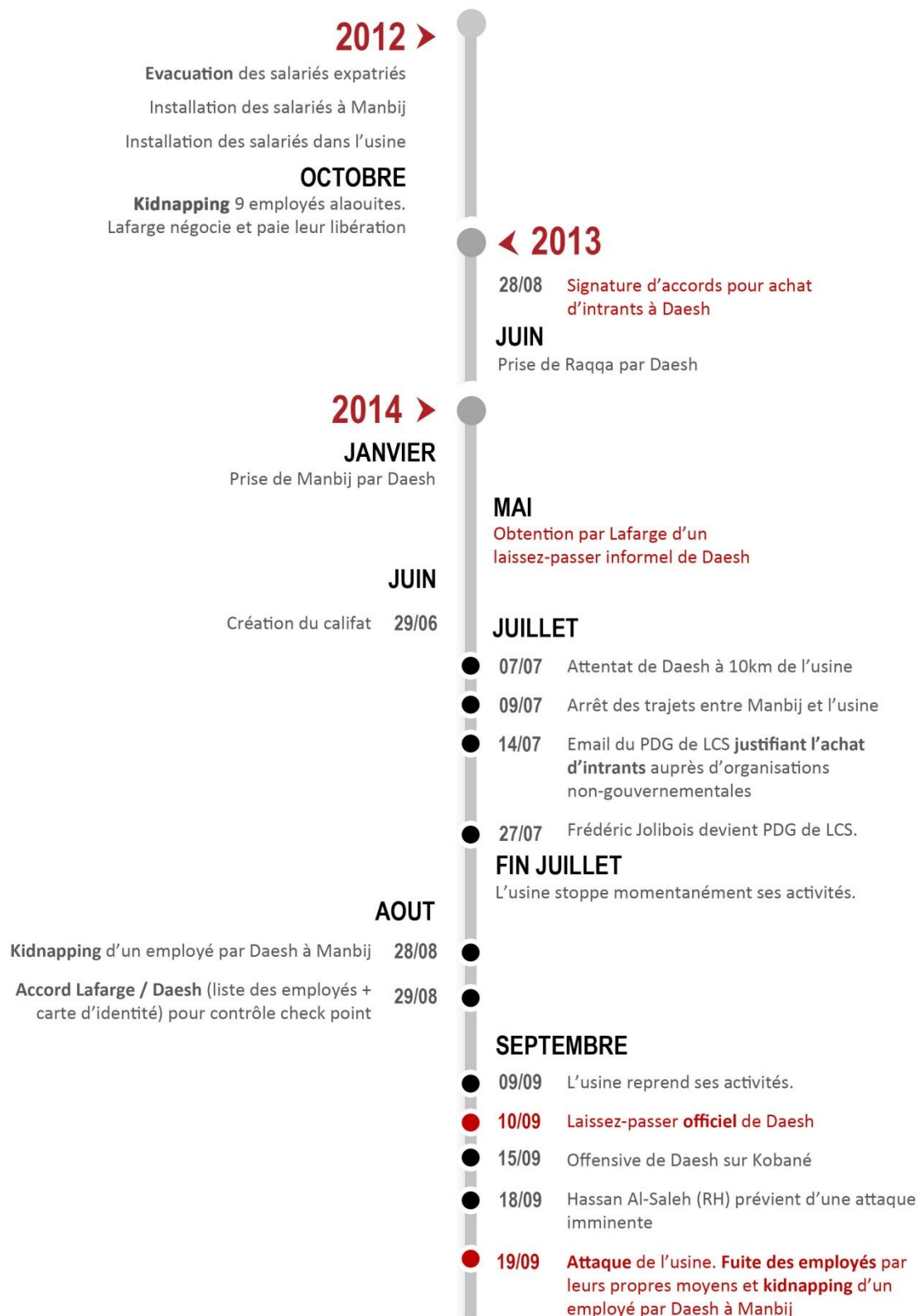
B. Récapitulatif des faits

1) Les personnes impliquées dans les faits



¹ http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/03/22/en-ouganda-lafargeholcim-accuse-de-faire-son-ciment-du-minerai-creuse-par-des-enfants_4887414_3244.html

2) Les événements



II. Le contexte

A- La situation en Syrie

La Syrie est un pays du Moyen-Orient situé sur la côte orientale de la mer Méditerranée, dont la capitale est Damas. Dirigée par Bachar Al-Assad depuis 2000, la Syrie est un régime autoritaire.

En 2011, à la suite des contestations en Tunisie, Egypte et Lybie, le peuple Syrien se soulève contre le régime de Bachar Al-Assad et réclame des réformes politiques et démocratiques. Ces manifestations sont sévèrement réprimées. En juillet, la rébellion s'organise et crée l'Armée syrienne libre (ASL). Les affrontements entre les soldats pro-Bachar et les rebelles se multiplient².

De 2011 à 2015, le régime syrien est responsable de plus de 240 000 morts et des millions de déplacés³. En effet, l'observatoire des droits de l'Homme en Syrie annonce le 16 août 2015 que l'armée de l'air syrienne aurait fait 247 morts et plus de 1000 blessés en 10 jours lors d'attaques aériennes dans la banlieue Est de Damas⁴.

Le 30 septembre 2015, le parquet de Paris annonçait l'ouverture d'une enquête pénale pour crimes contre l'humanité à l'encontre du président syrien Bachar el-Assad.

A partir de 2012, le conflit syrien voit également un nouveau groupe armé s'insérer dans la guerre : l'Etat Islamique aussi appelé Daesh.

B- La présence de Daesh en Syrie

Né en Irak, Daesh ou « Etat Islamique en Irak et au Levant » est reconnu comme groupe terroriste dès 2004 par les Nations-Unies⁵.

Le groupe islamiste entre officiellement sur le terrain syrien le 9 avril 2013⁶. Dès son entrée sur le territoire, les djihadistes s'emparent rapidement d'un grand nombre de villes du nord-est du pays. En juin 2013, Daesh prend le contrôle de la ville de Raqqa. Puis, en mars 2014, c'est au tour de la ville de Manbij⁷. Le 13 septembre, l'offensive contre Kobané est lancée⁸. Le groupe terroriste se propage dans tout le nord de la Syrie jusqu'à proclamer, le 28 juin 2014, un califat d'Alep à Mossoul en Irak⁹.

² <http://info.arte.tv/fr/la-guerre-en-syrie>

³ http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/08/en-syrie-qui-de-l-ei-ou-du-regime-de-bachar-al-assad-a-fait-le-plus-de-victimes_4748890_4355770.html

⁴ <http://info.arte.tv/fr/la-guerre-en-syrie>

⁵ <https://scsanctions.un.org/fop/fop?xml=htdocs/resources/xml/fr/consolidated.xml&xslt=htdocs/resources/xsl/fr/al-qaida-r.xsl>

⁶ Rapport d'information au nom de la mission d'information sur les moyens de Daech, Tome I, Assemblée Nationale, p.30

⁷ http://www.lemonde.fr/syrie/article/2016/06/21/syrie-les-troubles-arrangements-de-lafarge-avec-l-etat-islamique_4955023_1618247.html

⁸ <http://info.arte.tv/fr/la-guerre-en-syrie>

⁹ http://www.lemonde.fr/proche-orient/visuel/2016/03/15/du-soulevement-populaire-au-conflit-international-cinq-ans-de-guerre-en-syrie_4882825_3218.html

Daesh est connu pour les nombreux crimes contre l'humanité commis dans les régions qu'il contrôle mais également pour les attentats commis en Europe revendiqués par ces djihadistes notamment les deux attentats de Paris en janvier et novembre 2015. En août 2014, le groupe armé diffuse aussi une vidéo de l'assassinat d'un journaliste américain, James Foley, jusqu'alors retenu en otage.

Suite à la montée des conflits en Syrie, les entreprises françaises présentes mettent fin à leur opérations en Syrie entre 2011 (Total, puis le fromager Bel en 2012) et 2013 (Schneider Electric). Cependant, la filiale Lafarge Cement Syria de la multinationale Lafarge reste déterminée à maintenir ses activités de production malgré l'intensification des affrontements dans le pays.

III. Le groupe Lafarge

A- La société mère Lafarge

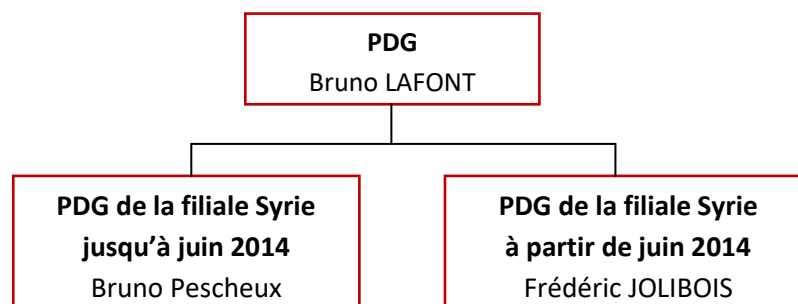


Lafarge, groupe français, fondé en 1833, est leader mondial des matériaux de construction et acteur majeur dans les activités ciment, granulats et béton. Le siège social est situé en France, à Paris. La multinationale est présente dans **61 pays dont la Syrie** et enregistre **12, 8 milliards d'euros** de chiffre d'affaires en 2014¹⁰. Il est dirigé aujourd'hui par Eric Olsen qui a succédé à Bruno Lafont en juillet 2015.

Leader mondial de la **production de ciment**, celle-ci représente également la part principale de l'activité de Lafarge. En effet, en 2014, **66,5% du chiffre d'affaire** et 87% du résultat d'exploitation du groupe provenait de la production de ciment¹¹. En 2015, l'entreprise possédait **149 sites de production de ciment** dans **55 pays**, employait **37000 personnes** et enregistrait un **chiffre d'affaire de 8,55 milliards d'euros** dans ce secteur¹².

Le Moyen-Orient constitue un **marché important** pour l'entreprise. Près 5500 employés dans la région, 7 sites de production de ciment, 2 carrières de granulats, et 55 centrales à bétons sont actuellement implantés dans cette région¹³.

Organigramme jusqu'à juillet 2015 :



¹ <http://www.lafarge.com/fr/finance-chiffres-cles>

¹¹ <http://www.lafarge.com/fr/lafarge-en-un-clic>

¹² <http://www.lafarge.com/fr/ciment-en-bref>

¹³ <http://www.lafarge.com/fr/implantations>

B- Lafarge Cement Syria

Lafarge Cement Syria (LCS) est une **filiale** détenue à **98,67%** par le groupe français Lafarge. Anciennement Syrian Cement Company, celle-ci est rachetée en 2008 par Lafarge lors de l'acquisition du leader égyptien du ciment, ORASCOM.

LCS commence à opérer en Syrie à partir de 2010 lors du lancement des activités de production de la cimenterie à Jalabiya au nord du pays. La filiale est alors dirigée par Bruno Pescheux puis par Frédéric Jolibois.

Un an après le début des opérations de Lafarge en Syrie, la cimenterie de Jalabiya atteint déjà **une production journalière de 10 000 tonnes**.

A partir de février 2012, l'instabilité en Syrie est exacerbée par l'implication du groupe djihadiste, Daesh, dans le conflit. Au printemps 2013, leur présence s'intensifie. En juin de la même année, Daesh conquiert la ville de Raqqa située à 90km de l'usine.

A partir de la proclamation du Califat de Daesh, **l'usine de LCS à Jalabiya se retrouve en territoire officiellement occupé par le groupe djihadiste**.

IV. Annexe

Pétition : <http://www.powerfoule.org/lafarge>

VI. Contact presse

- Nous nous tenons disponible ce mardi **15 novembre** de **17h** à 18h au cabinet de **William Bourdon**, président de Sherpa, au 156 rue de Rivoli à Paris, en présence de **nos avocats Marie Dosé** et **Jean-Christophe Ménard**.
- Contact presse : Lisa Rieux, Chargée de communication : 01 42 21 33 25 / 06 60 29 59 64